

Décision

Générale

colonial

Décision n° 174 du 9 février 1950.

n° 174

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 février 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande du 4 février 1950 de Saleh Ali, planton, 6e échelon, au service météorologique

Vu l'avis favorable du Chef du service météorologique,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Khor Angar, est accordée à Saleh Ali, planton, 6e échelon, au service météorologique. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 23 février 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général p. i.,P. ROULAND.